

QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le mercredi 16 octobre 2024 à 16 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents : Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Claire Wallot, conseillère
Mme Line Surprenant, conseillère
M. Francis Limoges, conseiller
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
M. Loïc Boyer, conseiller

Est absent : M. Marc-André Daoust, conseiller
Mme Julie Pelletier, conseillère

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : M. Jacques Brisebois, directeur général par intérim
M. Marc-André Lefebvre, directeur général adjoint
M. Louis Pilon, greffier et responsable des services juridiques
Mme Judith Emond, conseillère aux communications et médias sociaux
Mme Amélie Tremblay, directrice du Service de l'aménagement du territoire et du développement durable

SUR CE :

*LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR*

Au début de la séance, le maire constate le quorum et demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;*
- 2. Adoption du mémoire portant sur la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, en vue des consultations publiques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;*
- 3. Dépôt de la pétition des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ;*
- 4. Période d'intervention ;*
- 5. Levée de la séance.*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
Et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

Le 16 octobre 2024

ADOPTION DU MÉMOIRE PORTANT SUR LA
MODIFICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN
MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES,
ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS, EN VUE
DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES
PARCS

CONSIDÉRANT le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations que le gouvernement du Québec a déposé le 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la période de consultations publiques menée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre de cette modernisation réglementaire ;

CONSIDÉRANT les résolutions 2024-06-176 et 2024-08-212 adoptées par la Ville relativement au processus de consultation de ce projet de modernisation réglementaire du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de projet de modernisation du cadre réglementaire tel que présenté par le gouvernement aurait des impacts importants sur la population marthelacquoise ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal et les citoyens de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sont d'avis que des changements majeurs doivent être apportés à ce projet de modernisation;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de mémoire à la séance du 9 octobre 2024, permettant aux marthelacquoises et marthelacquois de prendre connaissance du mémoire qui sera soumis, le 17 octobre 2024, par la Ville au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) accompagné de la pétition signée par plus de 6 500 citoyennes et citoyens ;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'adopter le mémoire portant sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et de déposer celui-ci auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de faire valoir les préoccupations et les appréhensions de la Ville, et de ses citoyens, quant aux effets préjudiciables que pourraient entraîner, pour la population, cette modernisation réglementaire en milieux hydriques, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et la délimitation des zones inondables proposés par le gouvernement du Québec.

QUE le mémoire ainsi que la pétition des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac soient acheminés au Premier ministre François Legault, au ministre Benoit Charette, à la députée Sylvie D'Amours, aux chefs des partis d'opposition, Marc Tanguay, Gabriel Nadeau-Dubois et Paul St-Pierre Plamondon ainsi qu'aux député(e)s indépendant(e)s, Éric Lefebvre, Youri Chassin et Marie-Claude Nichols.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA PÉTITION DES CITOYENS DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

La pétition des citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-Lac concernant la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques dont les zones inondables et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations est déposée.

PÉRIODE D'INTERVENTION

Les sujets à discuter étant épuisés, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2024-10-279

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Line Surprenant et résolu unanimement

De lever la séance à 16 h 55.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIER

Le 16 octobre 2024